

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de souveraineté industrielle et  
numérique

---

## **Décision n° 2023-01 du 30 mars 2023 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité**

NOR : ECOQ2305046S

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;  
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;  
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;  
Vu le décret du 25 avril 2022 portant nomination de M. Marc Schwartz aux fonctions de Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris ;  
Vu la décision du conseil d'administration du 14 mars 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Président-Directeur Général ;  
Vu la décision du conseil d'administration du 14 mars 2023 portant sur les délégations consenties par le Président-Directeur Général.

Je soussigné Monsieur *Marc Schwartz*,

Agissant en qualité de Président-Directeur Général,

Donne par les présentes à Monsieur *Olivier Decez*, Directeur Général Adjoint, Secrétaire Général,

Qui les accepte expressément,

Les pouvoirs nécessaires pour présider et organiser les Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) sur le site de Paris.

A cet effet, et notamment, Monsieur *Olivier Decez*

- ♦ déterminera l'ordre du jour des CSSCT,
- ♦ présidera les CSSCT,
- ♦ organisera les travaux des CSSCT,
- ♦ rendra compte des travaux des CSSCT,
- ♦ déterminera les moyens financiers pour les besoins des CSSCT du site de Paris, nécessaires à mettre en œuvre pour maintenir en état et accroître si nécessaire les dispositifs ou accessoires en matière d'hygiène et de sécurité ;

La présente délégation de pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité est donnée à Monsieur *Olivier* Decez, en tant que Directeur Général Adjoint et Secrétaire Général, en charge des Ressources Humaines, et en raison de sa compétence et des moyens qu'il détient dans cet établissement.

Monsieur *Olivier* Decez reconnaît expressément avoir une parfaite connaissance de la réglementation relative aux CSSCT.

La présente délégation prend effet à compter du 30 mars 2023 et restera en vigueur jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2023 de l'établissement sera exécutoire.

Elle peut être résiliée à tout moment. Elle peut être expressément renouvelée.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 mars 2023

*Olivier* Decez  
Directeur Général Adjoint  
Secrétaire Général  
*Signature sous la mention manuscrite*  
*« lu et approuvé, accepte les présents*  
*pouvoirs »*

*Marc* Schwartz  
Président-Directeur Général

*Catherine* Distler  
Directrice Générale Adjointe  
Directrice de la Stratégie et de la  
Transition Ecologique  
Directrice Commerciale des Monnaies  
Courantes par intérim